

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 20 novembre 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille six, le 20 novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle du foyer communal à Jonquières sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges – Mme INFANTE Myriam - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard – M. GENNESON André - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation
9 novembre 2006

Absents excusés : - Mme MARTIN Françoise - M. LASSALVY Christian - M. ROQUAIN Jean Michel – M. Gérard DELFAU - M. ANDRIEUX Jacques - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel

Absents : M. SALASC Philippe - Mme VIVIEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. DEJEAN Maurice

Date d'affichage

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. ANDRIEUX Jacques donne pouvoir à Claude Carceller
M. AGOSTINI Jean André donne pouvoir à M. DIAZ Manuel
M. Daniel REQUIRAND est désigné secrétaire de séance.

Date de retrait d'affichage

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Objet de la délibération

86-2006 - Création de trois logements à Montarnaud – bail emphytéotique au profit d'Hérault Habitat

Rapporteur, Jean Marcel JOVER, Vice-président,

Le rapporteur rappelle que par délibération du 19 décembre 2005, la Communauté de communes a fait l'acquisition d'une remise située au cœur de village de Montarnaud au 30 avenue d'Argelliers, cadastrée C1639. Cet achat a pour objectif l'aménagement de trois logements locatifs conventionnés à destination de jeunes cherchant à habiter le centre bourg.

Le projet prévoit la réalisation de trois logements T3 de 68, 48 et 74m² sur un ou deux niveaux avec au rez-de-chaussée un grand garage.

Le rapporteur précise que cette opération étant difficile à équilibrer, Hérault Habitat et le Conseil général sont prêt à prendre à leur charge les travaux nécessaires à la réalisation des logements. Ce partenariat se ferait sous la forme d'un bail emphytéotique à l'euro symbolique pour une durée de 50 ans correspondant aux règles d'amortissement comptable des investissements.

Le bail emphytéotique est un outil souple qui confère à l'opérateur Hérault Habitat le droit de réaliser les travaux dans un premier temps pour gérer ensuite les logements à la location.

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de se prononcer favorablement au partenariat avec l'opérateur Hérault habitat pour la réalisation et la gestion des logements
- d'autoriser le président à signer l'acte notarial pour établir le bail emphytéotique au profit d'Hérault Habitat

Fait à Gignac, le 1^{er} décembre 2006

Le Président

Louis VILLARET